

Immeuble communal 7 Place Victor Hugo - Mise à disposition au profit de la Fédération des Oeuvres Laïques du Doubs - Convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite à la décision du transfert de RADIO-FRANCE dans le bâtiment communal Place Granvelle, il a été procédé également au transfert des associations qui occupaient ce bâtiment (FOL et CROIX ROUGE).

La Fédération des Oeuvres Laïques du Doubs, pour sa part, a été accueillie dans l'immeuble communal sis 7 Place Victor Hugo (ancienne école primaire Victor Hugo, désaffectée par décision du Conseil Municipal du 4 novembre 1996).

Cet immeuble a fait l'objet d'une restructuration complète des locaux.

Il est proposé de consentir à la FOL une location dans les conditions suivantes :

- durée : 10 ans à compter du 16 juin 1998,

- loyer progressif sur dix ans, à savoir **en valeur 1998** :

. année 1998 : 5 000 F (du 16 juin 1998 au 31 décembre 1998)

. année 1999 : 10 000 F

. année 2000 : 20 000 F

. années 2001 à 2007 : 30 000 F par an

. année 2008 : 13 750 F (du 1^{er} janvier au 15 juin 2008).

- le loyer sera indexé chaque année sur les variations de l'indice INSEE du coût de la construction,

- les charges locatives devront être réglées par la FOL.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir sur ces bases.

«M. LE MAIRE : Leur loyer précédent pour les locaux place Granvelle était de 6 348 F par an. Vous savez que c'est suite au prochain transfert de Radio France que nous avons mis la Fédération des Oeuvres Laïques place Victor Hugo et l'école de la Croix Rouge rue Renan.

M. BONNET : Monsieur le Maire, vous disiez qu'il y avait d'autres édifices dans le coin. J'en profite pour demander...

M. LE MAIRE : Il y a une belle statue aussi !

M. BONNET : Et également la maison natale de Victor Hugo. Avez-vous quelque chose à nous dire sur les projets de la Ville par rapport à cette maison natale de Victor Hugo ?

M. LE MAIRE : Pour l'instant, je crois que c'est à l'étude. Je sais que d'autres associations aussi s'y intéressent. En tout cas, la maison natale de Victor Hugo est propriété de la Ville, donc nous aviserons.

M. FERREOL : Nous réfléchissons actuellement autour d'une idée qui est celle de faire de cette maison natale de Victor Hugo un lieu de résidence qui accueillerait en particulier les écrivains francophones. Vous savez que c'est une formule qui commence à se généraliser et on pense évidemment que le nom prestigieux de Victor Hugo peut être un appel très fort pour la Ville. Je pense aussi qu'un certain nombre en particulier de jeunes écrivains francophones de l'ensemble du monde seraient tout à fait intéressés par l'idée de pouvoir séjourner à Besançon, s'inspirer de la ville dans des thématiques qui peuvent varier, l'oeuvre de Victor Hugo, du roman à la poésie et au théâtre permettant de faciliter une rotation, sans que ce soit d'ailleurs contradictoire avec d'autres projets qui viseraient en quelque sorte à présenter un certain nombre d'éléments du travail de Victor Hugo. Nous n'avons à Besançon que très peu de collections originales un peu fortes et l'idée d'un musée pour nous n'est pas pour l'instant une idée tout à fait pertinente, même si on pense qu'il serait important de valoriser ce lieu. Mais la formule de résidence par exemple permet aussi un travail d'atelier d'écriture, un certain nombre d'animations y compris en liaison avec les éditeurs en terme d'édition. Voilà une piste sur laquelle nous sommes en train de travailler avec notre directeur des bibliothèques et nous l'espérons avec le Centre Régional du Livre qui, je crois, est assez intéressé par cette formule.

M. DUVERGET : 2002 est très proche. C'est un bicentenaire, il n'y en a pas évidemment très souvent en Franche-Comté de cette dimension-là. Nous avons eu il y a peu de temps le centenaire Pasteur et on sait de quelle façon la Ville d'Arbois notamment l'a valorisé. Donc je crois que très sérieusement il ne faut pas qu'on rate ce rendez-vous avec le calendrier. D'autres nous ont kidnappé Victor Hugo dans tous ses parcours européens et nous restons en quelque sorte actuellement dans l'attente. Je n'ai pas encore étudié le projet de Marcel FERREOL mais il me paraît intéressant que la Ville de Besançon lance un appel à tous ceux et toutes celles qui peuvent posséder des éléments concernant Victor Hugo, sa naissance, les premières années de sa vie parce que c'est un formidable élément de promotion d'une capitale régionale et d'une région toute entière. L'enjeu n'est pas seulement bisontin mais à l'échelle de toute la Franche-Comté.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'on connaît Besançon partout dans le monde grâce à Victor Hugo.

M. PINARD : Je pense qu'il faudrait que les responsables de la francophonie au Ministère fassent une enquête pour connaître exactement la place que tient Victor Hugo notamment dans les programmes scolaires, car il fut un temps dans les pays de l'Est où il était considéré comme auteur progressiste et c'était vraiment l'auteur le plus étudié. Qu'en est-il depuis une dizaine d'années, même sur le plan mondial ? Il devrait y avoir moyen par le biais du réseau des attachés culturels d'avoir une idée d'ensemble sur la place que tenait Victor Hugo et ce qu'elle est aujourd'hui.

Ceci étant, je me réjouis de l'unanimité autour de Victor Hugo car lorsque je pense à ce que la droite écrivait lors de sa mort, c'est épouvantable.

M. LE MAIRE : C'était déjà il y a quelque temps quand même.

M. PINARD : La droite penche toujours à droite. Elle se «droitise».

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je crois qu'on est des spécialistes maintenant en France pour commémorer des anniversaires. Victor Hugo a été l'homme qui a su toujours aller voir loin devant, qui a réfléchi à l'avenir. Je souhaiterais que le travail de commémoration qu'il faut que nous fassions ne soit pas un regard sur le passé mais tourné au contraire vers l'avenir. Cela se passera au début du siècle et je crois que ce serait mal célébrer Victor Hugo que de faire quelque chose uniquement sur le passé.

M. LE MAIRE : On prolongera cette très bonne idée au niveau de la commission des affaires culturelles».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 8 février 1999.